



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de  
**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.  
2500, boul. Daniel-Johnson  
Bureau 415  
Laval (QC) H7T 2P6  
Tél.: (855)724-2268  
Télec.: (450)676-2202  
www.raymondchabot.com

CANADA  
DISTRICT DU QUÉBEC  
N<sup>o</sup> DIVISION : 03-RIMOUSKI  
N<sup>o</sup> COUR : 100-11-003620-239  
N<sup>o</sup> DOSSIER : 43-2965568  
N<sup>o</sup> BUREAU : 1352968

COUR SUPÉRIEURE  
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **KAMÉLÉART MATANE**, personne morale  
faisant affaires au 443, avenue Saint-Jérôme, dans la  
ville de Matane, province de Québec, G4W 3B6

### AVIS DE LA PROPOSITION AUX CRÉANCIERS

(article 51 de la Loi)

Avis est donné que Kaméléart Matane de la ville de Matane, province de Québec a déposé une proposition entre nos mains le 14 juillet 2023 en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Ci-inclus une copie de la proposition, d'un état succinct de son actif et de son passif ainsi qu'une liste des créanciers visés par la proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus, une preuve de réclamation, une formule de votation et une copie du rapport du syndic sur la proposition.

Une assemblée générale des créanciers de la débitrice sera tenue le 4 août 2023 à 14 h, via vidéoconférence Teams. Si vous désirez joindre ladite vidéoconférence, veuillez nous en informer par courriel au : [reclamation-Claims@rcgt.com](mailto:reclamation-Claims@rcgt.com).

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le Tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie des créanciers visés.

Les preuves de réclamation, procurations et formules de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent être au préalable déposées entre nos mains.

Fait à Laval, ce 17 juillet 2023.

RAYMOND CHABOT INC.  
Syndic autorisé en insolvabilité

Stéphane Gauvin, CPA, PAIR, SAI,  
Responsable désigné



CANADA  
DISTRICT OF QUEBEC  
DIVISION NO.: 03-RIMOUSKI  
COURT NO. : 100-11-003620-239  
FILE NO. : 43-2965568  
OFFICE NO. : 1352968

SUPERIOR COURT  
" In Bankruptcy and Insolvency "

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF:

**KAMÉLÉART MATANE**, legal person doing  
business at 443 Saint-Jérôme Avenue, in the city of  
Matane, province of Quebec, G4W 3B6

---

## NOTICE OF PROPOSAL TO CREDITORS

(section 51)

---

Take notice that Kaméléart Matane in the City of Matane, province of Quebec has lodged with us a proposal under the *Bankruptcy and Insolvency Act* on July 14<sup>th</sup>, 2023.

Copy of the debtor's proposal, a condensed statement of its assets and liabilities, a list of the creditors affected by the proposal and whose claims amount to \$250 or more, a proof of claim, a letter of votation and a copy of the trustee's preliminary report are enclosed herewith.

A general meeting of the creditors of the debtor will be held on August 4<sup>th</sup>, 2023 at 2:00 PM via Teams videoconference. If you wish to join the said videoconference, please inform us by email at : [reclamation-Claims@rcgt.com](mailto:reclamation-Claims@rcgt.com).

The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may, by resolution, accept the proposal made by the debtor either as made or as modified at the meeting. If so accepted and if approved by the Court, the proposal will bind all creditors or the class or creditors affected.

Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior thereto.

DATED AT Laval, July 17<sup>th</sup>, 2023.

RAYMOND CHABOT INC.  
Licensed Insolvency Trustee

Stéphane Gauvin, CPA, CIRP, LIT,  
Trustee in charge

CANADA  
DISTRICT DU QUÉBEC  
N<sup>o</sup> DIVISION : 03-RIMOUSKI  
N<sup>o</sup> COUR :  
N<sup>o</sup> DOSSIER :  
N<sup>o</sup> BUREAU : 1343944

COUR SUPÉRIEURE  
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **KAMÉLÉART MATANE**, personne morale  
faisant affaires au 443, avenue Saint-Jérôme, dans la  
ville de Matane, province de Québec, G4W 3B6

La Proposante

-et-

**RAYMOND CHABOT INC.**, (SR0619)  
Stéphane Gauvin, CPA, PAIR, SAI,  
Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

---

### PROPOSITION

(article 50 de la Loi)

Nous, Kaméléart Matane, la Proposante nommée ci-dessus, soumettons à nos créanciers, la Proposition suivante en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* :

#### 1. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS

Vu les garanties qui leur sont consenties, nous nous engageons à assumer intégralement les sommes dues aux créanciers garantis, en totalité ou selon toute entente à intervenir avec ces créanciers, dans la mesure où ces garanties seraient valides et opposables à un syndic autorisé en insolvabilité.

Dans le cas contraire, ces créanciers garantis seront considérés comme créanciers non garantis sans droit à un rang prioritaire.

**Aucune somme ne serait due à ce type de créancier.**

#### 2. MONTANT OFFERT POUR DISTRIBUTION

Nous offrons de remettre au syndic à la Proposition une somme totale de **100 000 \$** (le « **Montant offert pour distribution** »).

Le paiement au syndic sera effectué par un tiers dans les **trente (30) jours** suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

#### 3. RÈGLEMENT DES HONORAIRES

Les honoraires du syndic, payables à même le Montant offert pour distribution aux créanciers, sont limités à une somme de 20 000 \$. Le syndic est autorisé à prélever ses honoraires de la manière suivante :

- a) Un premier versement représentant 10 000 \$ des honoraires sera payable à l'approbation de la proposition;
- b) Un deuxième versement représentant 10 000 \$ des honoraires sera payable lors de l'émission du versement du 1<sup>er</sup> dividende aux créanciers non garantis.

À ces sommes, s'ajoutent les taxes applicables et les débours du syndic, incluant les frais d'évaluation des actifs et tous frais judiciaires ou extrajudiciaires qui pourraient être engagés.

Tout excédent d'honoraires, s'il en est, sera à la charge de la Proposante. L'acquittement des comptes d'honoraires par la Proposante tenant lieu d'approbation.

#### 4. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE

Les réclamations de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province qui étaient dues à la date du dépôt de la proposition pour les montants de nature à faire l'objet d'une demande aux termes du paragraphe 224 (1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute disposition législative provinciale identique, pour l'essentiel, aux dispositions de ce paragraphe, seront payées en totalité, à même le Montant offert pour distribution prévu au paragraphe 2, avec les intérêts et pénalités y afférents en vertu des lois, règlements et décrets applicables, dans les six (6) mois suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition, mais avant le règlement des créanciers prévu aux paragraphes 5, 6 et 7. **Aucune somme ne serait due à ce type de créancier.**

#### 5. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES EMPLOYÉS

Les réclamations des employés à titre de salaires impayés, de même que les sommes dues à titre de vacances des employés toujours en fonction auprès de la Proposante, seront acquittées par la Proposante dans le cours normal des opérations. **Aucune somme ne serait due à ce type de créancier.**

Par contre, les réclamations des employés qui ne sont plus en poste, à la date de la proposition, seront acquittées conformément aux dispositions de l'article 136 (1) (d) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après « LFI »). Tout excédent admis sera traité avec les créanciers non-garantis.

#### 6. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS AVEC DROIT À UN RANG PRIORITAIRE

Les réclamations de créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire, décrites aux alinéas 136 (1)(a) à 136 (1)(j) de la LFI, autres que les honoraires du syndic et les réclamations des employés prévues respectivement aux paragraphes 3 et 5, seront payées en entier en priorité sur toutes les réclamations des créanciers non garantis, à même le Montant offert, et ce, dans les trente (30) jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

#### 7. RÉCLAMATION DES DÉTENTEURS DE CERTIFICATS-CADEAUX

Les réclamations des détenteurs de certificats-cadeaux émis avant le dépôt de la présente Proposition seront honorées conformément aux politiques et conditions de vente applicables de la Proposante dans le cours normal des affaires, et sont conséquemment exclues de la présente proposition.

#### 8. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS

Que tout excédent de réclamation de créancier ordinaire soit quittancé par le partage au prorata du Montant offert pour distribution, déduction faite des sommes distribuées en vertu des paragraphes 3, 4, 5 et 6.

#### 9. QUITTANCE

Conformément à l'article 50 (13) de la LFI, la Proposition constitue une transaction sur toute réclamation contre les administrateurs, actuels et anciens, de la Proposante, qui soit antérieure au dépôt de la Proposition et qui vise les obligations de la Proposante dont ils peuvent être, ès qualités, responsables en droit. Par ailleurs, la Proposition, dès son approbation, constituera une quittance en faveur de tout administrateur actuel ou ancien relativement à de telles obligations. Rien aux présentes ne saurait être interprété comme une reconnaissance de responsabilité ou d'obligation de la part des administrateurs.

**10. ENGAGEMENTS**

Les engagements à l'égard des biens fournis, des services rendus et autres considérations, fournis après la date du dépôt de la Proposition, seront acquittés par la Proposante dans le cours normal des affaires.

**11. NOMINATION D'INSPECTEURS**

La Proposante accepte la nomination d'au plus cinq (5) inspecteurs à être nommés par les créanciers, lors de l'assemblée générale des créanciers convoquée pour considérer la présente Proposition. Ces inspecteurs auront les pouvoirs prévus à la LFI, ainsi que les pouvoirs de reporter le paiement des sommes prévues au paragraphe 2, pour un délai maximal de six (6) mois.

Les inspecteurs exerceront leurs pouvoirs tant que le syndic n'aura pas émis le certificat d'exécution intégrale de la Proposition, conformément à l'article 65.3 de la LFI.

**12. OPÉRATIONS SOUS-ÉVALUÉES ET TRAITEMENTS PRÉFÉRENTIELS**

Le syndic sera investi des pouvoirs prévus aux articles 95 à 101 de la LFI.

**13. DISTRIBUTION**

Raymond Chabot inc. agira comme syndic à la présente Proposition, et le Montant offert pour distribution payable en vertu du paragraphe 2 sera versé intégralement entre ses mains pour être distribué aux créanciers, conformément aux termes des paragraphes 3, 4, 5, 6 et 8 de la présente Proposition.

**14. DÉROGATION**

Toute dérogation de la part de la Proposante, à une ou plusieurs clauses ci-devant mentionnées, sera considérée comme un défaut en vertu de la présente Proposition.

Daté de Matane, le 14 juillet 2023.

DocuSigned by:

*Brigitte Chrétien*

068B05FC9B254CF...

Brigitte Chrétien pour Kaméléart Matane

DocuSigned by:

*Guillaume Amiot*

87A74C870B2D4B0...

Guillaume Amiot  
Témoin

District de: Québec  
 No. division: 3  
 No. cour:  
 No. dossier:

## FORMULAIRE 78

**Bilan (Proposition commerciale)**

(paragraphe 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de Kaméléart Matane  
 personne morale faisant affaires au 443, avenue Saint-Jérôme, dans la ville de Matane, province de Québec, G4W  
 3B6

 Originale Modifié

Au Débiteur:

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude ce formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention, le cas échéant) le 14<sup>ième</sup> jour de juillet 2023. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)			ACTIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Créanciers non garantis: voir liste A	\$387,585.92	1.	Inventaire	\$0.00
2.	Créanciers garantis : voir liste B	\$0.00	2.	Aménagements	\$0.00
3.	Créanciers privilégiés : voir liste C	\$2,000.00	3.	Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
4.	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)	\$0.00		Bonnes	\$0.00
	pouvant être réclamées pour une somme de	\$0.00		Douteuses	\$0.00
	<b>Total du passif</b>	<b>\$389,585.92</b>		Mauvaises	\$0.00
	<b>Surplus</b>	<b>\$0.00</b>		Estimation des créances qui peuvent être réalisées	\$0.00
			4.	Lettres de change, billets à ordre, etc. : voir liste F	\$0.00
			5.	Dépôts en Institutions financières	\$0.00
			6.	Espèces	\$1.00
			7.	Bétail	\$0.00
			8.	Machines, outillage et installation	\$22,000.00
			9.	Immeubles et biens réels : voir liste G	\$0.00
			10.	Ameublement	\$0.00
			11.	REER, FERR, Assurances-vie etc	\$0.00
			12.	Valeurs mobilières,(actions, obligations, débetures etc.)	\$0.00
			13.	Droits en vertu de testaments	\$0.00
			14.	Véhicules	\$0.00
			15.	Autres biens : voir liste H	\$0.00
			<i>Si le Débiteur est une personne morale, ajoutez:</i>		
				montant du capital souscrit	
				montant du capital payé	
				Solde souscrit et impayé	
				Estimation du solde qui peut être réalisé	
			<b>Total de l'actif</b>		<b>\$22,001.00</b>
			<b>Déficit</b>		<b>\$367,584.92</b>

Je, Brigitte Chrétien, de Kaméléart Matane de Matane dans la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de ses affaires en ce 14<sup>ième</sup> jour de juillet 2023 et indiquent au complet tous ses biens de quelque nature qu'ils soient, en sa possession et réversibles, tels que définis par l'article 67 de la Loi.

ASSERMENTÉE (ou DÉCLARÉE  
 SOLENNELLEMENT)

devant moi à Rimouski  
 dans la province de Québec,  
 ce 14<sup>ième</sup> jour de juillet 2023

*Guillaume Amiot*

87A74C870B2D4B6  
 Guillaume Amiot 314996-0  
 Commissaire à  
 l'assermentation  
 pour la province  
 de Québec

DocuSigned by:

*Brigitte Chrétien*

008B05FC8B254CF...  
 Signature du Débiteur

Liste "A"  
Créanciers non garantis  
Kaméléart Matane

No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
1	9154-8933 Québec inc.	854 Rte 132, Matane, Québec, Canada, G4W 7C8	\$23,002.00
2	Agence du Revenu du Canada (QC)	4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, Canada, G9P 5H9	\$0.00
3	Air Liquide	116 Du Havre Ave, Rimouski, Québec, Canada, G5M 1Z6	\$152.76
4	Alexandre Gagnon	346 Av Rouleau, Rimouski, Québec, Canada, G5L 5V9	\$641.10
5	Ambulance Gilbert (Matane) inc.	146, Boul Dion, C.P. 293, Matane, Québec, Canada, G4W 3N2	\$126.75
6	Arsenal Média	800 Av Du Phare O, Matane, Québec, Canada, G4W 1V7	\$23,138.74
7	Audi-C	971, rue Nérée-Duplessis, Trois-Rivières, Québec, Canada, G9A 1Z1	\$13,528.00
8	Boulangerie Toujours Dimanche	431, avenue St-Jérôme, Matane, Québec, Canada, G4W 3B6	\$116.80
9	Caisse Desjardins de La Matanie	300, rue Bon-Pasteur, C.P. 248, Matane, Québec, Canada, G4W 3N2	\$50,130.19
10	Caisse Desjardins de La Matanie - Matane, Québec	300, rue Bon-Pasteur, C.P. 248, Matane, Québec, Canada, G4W 3N2	\$60,000.00
11	Chambre de commerce de Matane	464, avenue St-Jérôme, Matane, Québec, Canada, G4W 3J2	\$91.98
12	CNESST - Québec	530, boul. de l'Atrium, bur.160, C.P. 1200, Succ. Terminus, Québec, Québec, Canada, G1K 7E2	\$0.00
13	Cube Noir	296 Rue Saint-Pierre, Matane, Québec, Canada, G4W 2B9	\$14,984.66
14	Danielle Smith	Adresse inconnue, Matane, Québec, Canada, G4W 3B6	\$8,699.51
15	Danielle Smith	Adresse inconnue, Matane, Québec, Canada, G4W 3B6	\$1.00
16	Danielle Smith	Adresse inconnue, Matane, Québec, Canada, G4W 3B6	\$1.00
17	David Mousse	224, rue Bouin, Matane, Québec, Canada, G4W 3S2	\$29.99
18	Diffusion Mordicus	340 Boul Saint-Benoît O, Amqui, Québec, Canada, G5J 2G2	\$137.97
19	Éric Charles Lapointe	309-100, boul. J.S. Archambault, Terrebonne, Québec, Canada, J6W 4R6	\$9,715.40
20	Gestion L.G. (9195-3695 Québec inc.)	27 Rue Levasseur, Matane, Québec, Canada, G4W 1R5	\$1,724.63
21	Icible	190-1225 Rue Saint-Charles O, Longueuil, Québec, Canada, J4K 0B9	\$7,861.06
22	Impressions Verreault	1605 Av Du Phare O, Matane, Québec, Canada, G4W 3M6	\$7,990.59
23	Informidata	560 Av Du Phare E, Matane, Québec, Canada, G4W 1A7	\$1,203.61
24	Jean-Jacques Ouellet, avocat	494, St-Jérôme, 1er étage, Matane, Québec, Canada, G4W 3M9	\$5,886.02
25	Juliens Desgens	169 Saint-Sacrement St, Matane, Québec, Canada, G4W 1Y9	\$238.40
26	La Centrale de la Matanie	464, avenue St-Jérôme, Matane, Québec, Canada, G4W 3B5	\$264.44
27	Mallette s.e.n.c.r.l.	142 Rue Druilletes, Matane, Québec, Canada, G4W 3C5	\$29,656.83
28	Médialo inc.	103-7750 Boul Cousineau, Saint-Hubert, Québec, Canada, J3Z 0C8	\$2,528.31
29	Méro Film	820 Rue De Rougemont, Québec, Québec, Canada, G1X 2M5	\$4,366.88
30	Ministère du Revenu du Québec (QC)	1265, boul. Charest Ouest, Secteur C65-9K, Québec, Québec, Canada, G1N 4V5	\$0.00
31	Ministère du Revenu du Québec (QC)	1265, boul. Charest Ouest, Secteur C65-9K, Québec, Québec, Canada, G1N 4V5	\$0.00
32	Ministère du Revenu du Québec (QC)	1265, boul. Charest Ouest, Secteur C65-9K, Québec, Québec, Canada, G1N 4V5	\$36.00
33	PCM Solutions d'Affaires	2-630 Boul Perron, Carleton, Québec, Canada, G0C 1J0	\$427.03
34	Peter Mousse	224, rue Bouin, Matane, Québec, Canada, G4W 3S2	\$480.00
35	Pierre Mark Lavoie, photographe	268 Av Fraser, Matane, Québec, Canada, G4W 3J1	\$230.00
36	Polyvalente Matane	455, rue St-Rédempteur, Matane, Québec, Canada, G4W 1K7	\$14,742.46
37	Promo Son Matane Enr.	446 Rue Du Bois-Joli, Matane, Québec, Canada, G4W 3N6	\$751.66
38	Registre des entreprises Québec	787, boul. Lebourneuf, Québec, Québec, Canada, G2J 0B5	\$39.28
39	Socan, Entandem	500-33 Rue Milton, Montréal, Québec, Canada, H2X 1V1	\$18,944.49
40	Tactic Télécom	1-250 Av Du Havre, Rimouski, Québec, Canada, G5M 0B9	\$286.29
41	Techno Nation	268 Av Fraser, Matane, Québec, Canada, G4W 3J1	\$1,839.60
42	VDC Médias	36 Rue Gendron, Matane, Québec, Canada, G4W 1R7	\$1,335.00

DocuSigned by:

Brigitte Chretien

068906FC3B254CF...

Débiteur

14ième jour de juillet 2023

Date

Liste "A"  
**Créanciers non garantis**  
Kaméléart Matane

No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
43	Ville de Matane	230, Avenue St-Jérôme, Matane, Québec, Canada, G4W 3A2	\$550.00
44	Visa - Desjardins	FCT Default Solutions, P.O. Box 2514, Station B, London, Ontario, Canada, N6A 4G9	\$486.15
45	Visa - Desjardins	FCT Default Solutions, P.O. Box 2514, Station B, London, Ontario, Canada, N6A 4G9	\$3,930.99
46	Visa - Desjardins	FCT Default Solutions, P.O. Box 2514, Station B, London, Ontario, Canada, N6A 4G9	\$11,566.14
47	Visa - Desjardins	FCT Default Solutions, P.O. Box 2514, Station B, London, Ontario, Canada, N6A 4G9	\$65,722.21
<b>Total:</b>			<b>\$387,585.92</b>

DocuSigned by:



008B05FC3B254CF...

Débiteur

14ième jour de juillet 2023

Date



Liste "B"  
Créanciers garantis  
Kaméléart Matane

No	Nature de la réclamation Détails de la garantie	Date de la garantie	Montant de la réclamation	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non- garanti de la réclamation
1	Agence du Revenu du Canada (QC) 4695, boul. de Shawinigan-Sud Shawinigan, Québec, G9P 5H9		\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00
2	Ministère du Revenu du Québec (QC) 1265, boul. Charest Ouest, Secteur C65-9K Québec, Québec, G1N 4V5		\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00
		<b>Total:</b>	<b>\$0.00</b>	<b>\$0.00</b>	<b>\$0.00</b>	<b>\$0.00</b>

DocuSigned by:

*Brigitte Chrétien*

008B05FC3B254CF...

Débiteur

14ième jour de juillet 2023

Date

Liste "C"  
Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.  
Kaméléart Matane

No	Nom du créancier Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
1	Danielle Smith Adresse inconnue Matane, Québec, G4W 3B6			\$2,000.00		
<b>Total:</b>				<b>\$2,000.00</b>		

DocuSigned by:



062B06FC3B254CF...

Débiteur

14ième jour de juillet 2023

Date

## Liste "D"

## Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

Kaméléart Matane

No	Nom du créancier ou du réclamant, Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
<b>Total:</b>					

DocuSigned by:

*Brigitte Clément*

068B06FC2B264CF...

Débiteur

14ième jour de juillet 2023

Date

Liste "E"  
Créances payables à l'actif  
Kaméléart Matane

No	Nom du débiteur, Adresse et occupation	Nature de la dette, Folio du grand livre ou autre livre portant détails, Détails des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance	Bonne Douteuse Mauvaise	Date de créance	Évaluation du produit
<b>Total:</b>					

DocuSigned by:



068B05FC3B254CF...

Débiteur

14ième jour de juillet 2023

Date

## Liste "F"

Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif

Kaméléart Matane

No	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant, Adresse, Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	Estimated to produce	Particular of any property held as security for payment of bill or note, etc.
<b>Total:</b>					

DocuSigned by:



069B05FC3B254CF...

Débiteur

14ième jour de juillet 2023

Date

## Liste "G"

## Immeubles et biens réels appartenant au Débiteur

Kaméléart Matane

No	Description de la propriété, Nature du droit du Débiteur, Qui en détient le titre	Valeur totale	Détails des hypothèques ou autre charges		Valeur de rachat ou surplus
			nom, adresse	montant	
<b>Total:</b>					

DocuSigned by:

*Brigitte Chrétien*

008B05FC3B254CF...

Débiteur

14ième jour de juillet 2023

Date

Liste "H"  
Biens  
Kaméléart Matane

No	Nature des biens	Endroit où les biens sont situés, Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être réalisés
1	Espèces	Encaisse Canada	\$0.00	\$1.00
2	Machines, outillage et installations	Équipement de spectacle, selon le rapport de G.L. Lévesque Holding GL inc. 443, avenue Saint-Jérôme, Matane, Québec, Canada, G4W 3B6	\$22,000.00	\$22,000.00
<b>Total:</b>			<b>\$22,000.00</b>	<b>\$22,001.00</b>

DocuSigned by:



008B05FC3B254CF...

Débiteur

14ième jour de juillet 2023

Date



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de  
Raymond Chabot Grant Thornton  
S.E.N.C.R.L.  
217, avenue Léonidas Sud  
Bureau 3-A  
Rimouski (QC) G5L 2T5  
Tél.: (855)724-2268  
Télec.: (450)676-2202  
www.raymondchabot.com

CANADA  
DISTRICT DU QUÉBEC  
N° DIVISION : 03-RIMOUSKI  
N° COUR : 100-11-003620-239  
N° DOSSIER : 43-2965568  
N° BUREAU : 1343944

COUR SUPÉRIEURE  
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **KAMÉLÉART MATANE**

La Partie proposante

-et-

**RAYMOND CHABOT INC., (SR0619)**  
Stéphane Gauvin, CPA, PAIR, SAI,  
Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

**RAPPORT DU SYNDIC DÉSIGNÉ SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES  
ET DES FINANCES DE LA PARTIE PROPOSANTE**

*(articles 50 (10) et 50 (5) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)*

**PRÉAMBULE**

La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ordonne au syndic de surveiller les affaires et finances de la Partie proposante, depuis le dépôt de la proposition jusqu'à son approbation par le tribunal. De plus, le syndic doit faire, relativement aux affaires et aux biens, une évaluation et une investigation qui lui permettent d'estimer, avec un degré suffisant d'exactitude, la situation financière de la Partie proposante et la cause de ses difficultés financières, et d'en faire rapport aux créanciers.

À cet effet, veuillez prendre connaissance du présent rapport qui traite de l'état des affaires et finances de la Partie proposante et résume la proposition faite aux créanciers.

Fait à Rimouski, le 14 juin 2023.

RAYMOND CHABOT INC.  
Syndic autorisé en insolvabilité

Stéphane Gauvin, CPA, PAIR, SAI  
Responsable désigné



## **1. HISTORIQUE ET CAUSES DES DIFFICULTÉS**

La débitrice, Kaméléart Matane (ci-après la «Proposante»), a été incorporée le 10 novembre 1982 à titre de personne morale sans but lucratif aux termes de la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies*.

Depuis, elle a œuvré à titre de diffuseur de spectacle dans la région de la Matanie.

Les administrateurs de la Partie proposante sont :

- Brigitte Chrétien
- Sébastien Ouellet
- Richard Z. Sirois
- André Coulombe
- Martin Gilbert
- Nicole Lagacé
- Jean-Claude Gagnon

La direction explique la détérioration financière par les éléments suivants :

- La fragilisation de la structure financière de l'organisme pendant la pandémie de la COVID-19, et ce, en raison de la baisse d'achalandage;
- La mauvaise gestion financière au cours des deux dernières années;
- L'accumulation de retard important dans le paiement des fournisseurs et autres dettes;
- Le retrait de l'accréditation par le ROSEQ;
- La conclusion d'une entente d'intégration en décembre 2022 de l'organisme Éole en musique, organisme maintenant lié à la Proposante, laquelle s'est avérée défavorable financièrement pour la Proposante.

Le 14 juillet 2023, après avoir constaté son impossibilité de faire face à ses obligations au fur et à mesure de leur échéance, la Partie proposante a déposé une proposition auprès du Séquestre officiel, laquelle est résumée à la section 5 du présent rapport.

## **2. SITUATION FINANCIÈRE**

Nous avons procédé à une analyse des états financiers pour les exercices terminés les 31 décembre 2020, 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

Le sommaire des bilans des exercices précités est le suivant (en millier de dollars) :

(en milliers de \$ - non audité)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Actif</b>			
Actif court terme	118	176	208
Immobilisations	103	93	29
Total de l'actif	<b>221</b>	<b>269</b>	<b>237</b>
<b>Passif</b>			
Passif à court terme	518	219	64
Dette long terme	40	40	40
Apports reportés afférents aux immobilisations	-	1	2
	<b>558</b>	<b>260</b>	<b>106</b>
<b>Actifs nets</b>			
Investi en immobilisations	102	92	27
Affectés	25	25	25
Non affectés	(464)	(108)	79
Total de l'actifs nets	(337)	9	131
Total du passif et des actifs nets	<b>221</b>	<b>269</b>	<b>237</b>

Le sommaire des résultats des exercices précités est le suivant (en milliers de dollars) :

(en milliers de \$ - non audité)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)
<b>Produit</b>			
Billetterie	460	162	15
Subvention	316	381	175
Autres produits	26	5	18
Total des produits	<b>803</b>	<b>549</b>	<b>209</b>
<b>Charges</b>			
Salaires et charges sociales	302	166	60
Cachets	402	162	17
Autres dépenses	444	343	60
Total des charges	<b>1 148</b>	<b>671</b>	<b>138</b>
Bénéfice (perte) avant autres revenus	(346)	(122)	71
	<b>-43,1%</b>	<b>-22,3%</b>	<b>34,1%</b>

Il ressort de ces tableaux, les éléments suivants :

- Les charges de l'organisme ont augmenté de 71% (principalement en raison de la reprise formelle des activités de diffusion) entre les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2022 alors que les produits n'ont augmenté que de 46%. Au surplus, les charges étaient déjà plus élevées que les produits générés par l'organisme en 2021;

La structure financière de l'organisme a été fragilisée par les pertes des années 2021 et 2022, la rendant incapable de pourvoir à ses dettes au fur et à mesure de leur échéance;

### 3. RELATIONS D'AFFAIRES ANTÉRIEURES AVEC LA PARTIE PROPOSANTE

Avant le dépôt de la présente procédure, Raymond Chabot inc. n'avait fourni aucun service à la Partie proposante, de nature à se placer dans une position potentielle de conflit d'intérêts.

#### **4. ASSEMBLÉES INFORMELLES AVEC LES PRINCIPAUX CRÉANCIERS**

Préalablement au dépôt de la proposition, la Partie proposante a tenu des rencontres avec divers partenaires incluant notamment la Ville de Matane (tiers qui avancera les sommes aux termes de la proposition) et du Conseil des arts du Québec (voir la section 8.1 à ce sujet).

#### **5. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION**

La présente section résume la proposition.

En cas de divergence, le texte de cette dernière doit prévaloir sur le présent sommaire.

##### **Créanciers garantis**

La proposition prévoit le paiement des créanciers garantis, en conformité avec les contrats actuels ou selon les ententes intervenues ou à intervenir avec chacun ou selon la loi. **Nonobstant ce qui précède, aucune somme ne serait due à ce type de créancier.**

##### **Réclamation des employés**

La proposition prévoit le paiement des sommes dues aux employés dans le cours normal des affaires, sauf pour les salariés n'étant plus en poste.

##### **Autres réclamations**

La Partie proposante remettra une somme de 100 000 \$ au syndic, par l'entremise d'un tiers, et ce, dans les trente (30) jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition pour acquitter les :

- honoraires limité à 20 000 \$ en sus des taxes et débours du syndic à la proposition ;
- réclamations de la Couronne qui devraient être à zéro ;
- réclamations privilégiées ;
- réclamations ordinaires au prorata.

## 6. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DANS UN CONTEXTE DE FAILLITE

Nous vous présentons le bilan non audité de l'entreprise au 28 juin 2023, préparé par la direction. La valeur estimative de réalisation de l'actif, selon des critères fondés sur l'expérience, serait la suivante :

Description des éléments d'actif	Valeur au bilan statutaire	Valeur estimative de réalisation	CRÉANCIERS GARANTIS		Excédent estimatif dans un contexte de réalisation
			Montant	Nom et nature	
	\$	\$	\$		\$
Encaisse (note 1)	1	ind.	-		-
Équipements (note 2)	22 000	22 000	-		22 000
<b>TOTAL</b>	<b>22 001</b>	<b>22 000</b>	<b>-</b>		<b>22 000</b>
CRÉANCES NON GARANTIES AVEC DROIT À UN RANG PRIORITAIRE :					
Créances gouvernementales relatives aux DAS impayées					S/O
Créances relatives aux salaires non payés					2 000
Créances relatives aux régimes de pension prescrits					S/O
FRAIS ESTIMATIF DE RÉALISATION					15 000
<b>SURPLUS ESTIMATIF À LA FAILLITE</b>					<b>5 000</b>
<b>POURCENTAGE ESTIMATIF DE RÉALISATION POUR LES CRÉANCIERS NON GARANTIS</b>					<b>1%</b>

**Note 1 :** L'encaisse au 10 juillet 2023 était de 5 627\$. La valeur en contexte de réalisation est indéterminée puisque la Partie proposante risque d'entamer ces liquidités dans les prochaines semaines pour assumer les frais minimaux de fonctionnement.

**Note 2 :** La valeur au bilan statutaire et la valeur estimative de réalisation des équipements ont été déterminées selon l'évaluation de GL Lévesque Holding inc.

## 7. RÉCLAMATION DES CRÉANCIERS

La liste des créanciers déclarés par la direction de la Partie proposante peut être résumée ainsi. À ce jour, le syndic n'a pas reçu de preuves de réclamation lui permettant d'infirmer les renseignements fournis.

	Montant déclaré
Créanciers non garantis	387 586
Réclamations en vertu de 60(1.1) LFI	-
Créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire	2 000
Créanciers liés	-
Réclamations éventuelles non liquidées	-
<b>Total (note 1)</b>	<b>389 586</b>

**Note 1 :** Le total présenté pourrait différer selon les réclamations réelles à recevoir, notamment eu égard aux créances contestées par la débitrice.

## 8. CONDUITE DE LA PARTIE PROPOSANTE

### 8.1. Enquête comptable

L'étude des opérations sous-évaluées et traitements préférentiels n'a permis d'identifier aucun événement litigieux.

Nonobstant ce qui précède, notons qu'avant le dépôt de la proposition, le Conseil des arts du Québec a payé directement les cachets d'artiste qui était impayés pour une somme de plus ou moins 120 000 \$. Ces paiements n'apparaissent pas préférentiels ou révisables aux termes de la LFI puisqu'ils constituent plutôt une assumption de dette par le tiers et qu'aucune somme n'a transité dans les comptes de la débitrice.

Tout au plus, ce paiement ne crée pas de préjudice pour la masse des créanciers puisqu'en l'absence de ces paiements, le dividende projeté à la proposition aurait été moindre.

### 8.2. États des projections sur l'évolution de l'encaisse et suivi des opérations

La Partie proposante a déposé un état des projections sur l'évolution de l'encaisse en concomitance avec le dépôt de la présente proposition.

## 9. ÉTAT DE LA RÉALISATION ESTIMÉE

Selon les informations contenues au bilan statutaire de la Partie proposante, le dividende estimatif aux créanciers ordinaires serait le suivant :

	\$
Montant forfaitaire	100 000
Moins :	
Réclamations de la Couronne	-
Honoraires et débours du syndic (estimé)	24 720
Réclamations privilégiées	2 000
<b>Montant disponible pour les créanciers ordinaires</b>	<b>73 280</b>
<b>Selon le bilan statutaire, les créances ordinaires s'élèvent à</b>	<b>387 586</b>
<b>Dividende estimatif (note 1)</b>	<b>19%</b>

**Note 1 :** Le dividende estimatif pourrait différer en fonction des réclamations réelles à recevoir, notamment eu égard aux créances contestées par la débitrice.

## 10. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Considérant que :

- Dans un contexte de faillite, un faible dividende de moins de 1% serait attribué aux créanciers alors que la présente proposition prévoit un dividende estimatif de 19%;
- La somme de 100 000 \$ n'est disponible qu'en cas d'acceptation de la proposition par les créanciers;
- Cette somme sera versée au syndic très rapidement, soit dans les trente (30) jours suivant l'approbation de la proposition par le tribunal.

Nous considérons que la proposition est avantageuse pour l'ensemble des créanciers et recommandons donc son acceptation.

## 11. MARCHE À SUIVRE POUR LE VOTE SUR LA PROPOSITION

Vous trouverez sous pli une formule de preuve de réclamation ainsi qu'une formule de vote. Tous les créanciers doivent remplir cette formule de preuve de réclamation et joindre leur relevé de compte ou une copie des factures. Les créanciers qui ne prévoient pas assister ou être présents à l'assemblée du 4 août 2023, peuvent également remplir et soumettre la formule de vote ci-jointe indiquant leur position, en faveur ou contre l'acceptation de la proposition.

Nous rappelons aux créanciers que pour voter sur la proposition, ils doivent déposer leur preuve de réclamation auprès du syndic avant le début de l'assemblée du 4 août 2023. Pour être acceptée, la proposition devra être approuvée par une majorité en nombre et une majorité des deux tiers (2/3) en valeur des créanciers de chaque catégorie, qui votent en personne ou par procuration à l'assemblée, ou par télécopieur au (450) 910-1229, ou par courriel au [Reclamation-Claims@rcgt.com](mailto:Reclamation-Claims@rcgt.com).



**AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS/NOTICE TO CREDITORS  
ENVOI DE PREUVE DE RÉCLAMATION/TRANSMISSION OF PROOF OF CLAIM**

**Nous vous encourageons à nous transmettre votre preuve de réclamation par courriel.  
We strongly encourage you to send your proof of claim by email to the following address.**

**Reclamation-claims@rcgt.com**  
Tél : 514-673-5196 | Téléc. 514-858-3303  
4805, boulevard Lapinière, bureau 3300 à Brossard (Québec) J4Z 0G2

\*\*\*\*\***NOTE IMPORTANTE**\*\*\*\*\*

**DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19, LES PROFESSIONNELS DU DOMAINE DE L'INSOLVABILITÉ, EN COLLABORATION AVEC LE BUREAU DU SURINTENDANT DES FAILLITES, ONT DÉCIDÉ DE METTRE EN PLACE DES MESURES PRÉVENTIVES AFIN DE RÉDUIRE LES CONTACTS DIRECTS ENTRE PERSONNES. POUR SE CONFORMER À L'INSTRUCTION DU SURINTENDANT, LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS VALIDERA L'IDENTITÉ DES CRÉANCIERS PARTICIPANTS. LES CRÉANCIERS DEVRONT S'ASSURER D'AVOIR TRANSMIS LEURS RÉCLAMATIONS AVANT L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

**AINSI, VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS SE TIENDRA LE 4 AOÛT 2023 À 14 H, VIA VIDÉOCONFÉRENCE TEAMS. SI VOUS DÉSIREZ JOINDRE LADITE VIDÉOCONFÉRENCE, VEUILLEZ NOUS EN INFORMER PAR COURRIEL AU : RECLAMATION-CLAIMS@RCGT.COM.**

**SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU PRÉOCCUPATIONS, N'HÉSITÉS PAS À COMMUNIQUER AVEC NOUS.**

\*\*\*\*\***IMPORTANT NOTICE**\*\*\*\*\*

**DUE TO THE COVID-19 PANDEMIC, INSOLVENCY PROFESSIONALS, IN ASSOCIATION WITH THE OFFICE OF THE SUPERINTENDENT OF BANKRUPTCIES, HAVE DECIDED TO IMPLEMENT PREVENTIVE MEASURES TO REDUCE DIRECT CONTACT BETWEEN INDIVIDUALS. IN ORDER TO COMPLY WITH THE SUPERINTENDENT'S INSTRUCTIONS, THE CHAIR OF THE MEETING OF CREDITORS WILL VALIDATE THE IDENTITY OF PARTICIPATING CREDITORS. CREDITORS MUST ENSURE THEY HAVE SUBMITTED THEIR CLAIMS BEFORE THE START OF THE MEETING.**

**THE MEETING OF CREDITORS WILL BE HELD BY VIDEOCONFERENCE TEAMS ON AUGUST 4<sup>TH</sup>, 2023 AT 2:00 P.M. IF YOU WISH TO JOIN THE SAID VIDEOCONFERENCE, PLEASE INFORM US BY EMAIL AT: RECLAMATION-CLAIMS@RCGT.COM.**

**IF YOU HAVE ANY QUESTIONS OR CONCERNS, DO NOT HESITATE TO CONTACT US.**

\*\*\*\*\*

Merci,  
Thank you,  
RAYMOND CHABOT INC.  
Syndic autorisé en insolvabilité/Licensed Insolvency Trustee



Dossier n° : 1352968  
Entré le :  
Garanti :  
Privilégié :  
Ordinaire :

## PREUVE DE RÉCLAMATION

(Article 50.1, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1)  
et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédiez tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Numéro civique	Rue	
Ville	Province	Code postal

Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une proposition ou de la proposition de :

Kaméléart Matane (nom de la partie débitrice) de  
Matane QC (ville et province) et de la réclamation de \_\_\_\_\_, créancier.

Je, soussigné, \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de,  
\_\_\_\_\_ (ville et province), certifie ce qui suit :

- Je suis le créancier de la partie débitrice susnommée (ou je suis) \_\_\_\_\_ (précisez le poste ou la fonction) de \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou de son représentant).
- Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
- La partie débitrice était, à la date du dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition ou de la proposition, soit le 14 juillet 2023, endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de \_\_\_\_\_ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la partie débitrice a droit. (**L'ÉTAT DE COMPTE OU L'AFFIDAVIT ANNEXÉ DOIT FAIRE MENTION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OU DE TOUTE AUTRE PREUVE À L'APPUI DE LA RÉCLAMATION.**)
- (**Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.**)

**A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**  
(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la partie débitrice à titre de garantie et :  
(Cochez ce qui s'applique.)

- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire;
- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.  
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

**B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)



**C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs de la partie débitrice à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)*

**D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$.  
*(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)*

**E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

**F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

**G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

*(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)*

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)*

**H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)*

5. Autant que je sache, je suis lié (*ou* le créancier susnommé est lié) (*ou* je ne suis pas lié *ou* le créancier susnommé n'est pas lié) à la partie débitrice selon l'article 4 de la Loi et, j'ai (*ou* le créancier susnommé a) (*ou* je n'ai pas *ou* le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec la partie débitrice.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la partie débitrice, les crédits que j'ai attribués à celle-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (*ou, si le créancier et la partie débitrice sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois*) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : *(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)*

7. ***(Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)***

Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.

Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature - Témoin

\_\_\_\_\_  
Signature - Créancier

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

**REMARQUES :** Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

Lorsqu'une copie du présent formulaire est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, comme indiqués sur le Formulaire 1.1, doivent figurer à la fin du document.

**AVERTISSEMENTS :** Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.



# Raymond Chabot inc.

Office no: 1352968  
Entered :  
Secured:  
Preferred:  
Ordinary:

## PROOF OF CLAIM

*(Section 50.1, Subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1), and Paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)*

*All notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:*

Civic number	Street	
City	Province	Postal code

In the matter of the notice of intention to file a proposal or proposal of:

**Kaméléart Matane** *(Name of debtor party)* of  
 \_\_\_\_\_  
 Matane QC *(city and province)* and the claim of \_\_\_\_\_, creditor.

I, \_\_\_\_\_ *(name of creditor or representative of the creditor)*, of,  
 \_\_\_\_\_ *(city and province)*, do hereby certify:

- That I am a creditor of the above-named debtor party (or that I am) \_\_\_\_\_ *(state position or title)* of \_\_\_\_\_ *(name of creditor or representative of the creditor)*.
- That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
- That the debtor party was, at the date of the notice of intention to file a proposal or proposal namely the July 14<sup>th</sup>, 2023 and still is, indebted to the creditor in the sum of \$ \_\_\_\_\_, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule "A", after deducting any counterclaims to which the debtor party is entitled. **(THE ATTACHED STATEMENT OF ACCOUNT, OR AFFIDAVIT MUST SPECIFY THE VOUCHERS OR OTHER EVIDENCE IN SUPPORT OF THE CLAIM.)**
- (Check and complete appropriate category.)**

**A. UNSECURED CLAIM OF \$ \_\_\_\_\_**  
*(other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)*

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor party as security and  
*(Check appropriate description.)*

- Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I do not claim a right to a priority.  
 Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I claim a right to a priority under section 136 of the Act.  
*(Set out on an attached sheet details to support priority claim.)*

**B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:  
*(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)*

**C. SECURED CLAIM OF \$ \_\_\_\_\_**

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor party valued at \$ \_\_\_\_\_ as security, particulars of which are as follows:

*(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)*

**D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OF AQUACULTURIST OF \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ \_\_\_\_\_.

*(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)*

**E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_.

That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_.

**F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_.

That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_.

**G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ \_\_\_\_\_**

*(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)*

That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:

*(Gives full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)*

**H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, particulars of which are as follows :

*(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)*

5. That, to the best of my knowledge, I am (or the above-named creditor is) (or am not or is not) related to the debtor party within the meaning of section 4 of the Act, and have (or has) (or have not or has not) dealt with the debtor party in a non arm's length manner.
6. That the following are the payments that I have received from, the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor party within the three months (or, if the creditor and the debtor party are related within the meaning of section 4 of the Act, or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: *(Provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)*
7. ***(Applicable only in the case of the bankruptcy of an individual.)***
  - Whenever the trustee reviews the financial situation of a bankrupt to redetermine whether or not the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act, I request to be informed, pursuant to paragraph 68(4) of the Act, of the new fixed amount or of the fact that there is no longer surplus income.
  - I request that a copy of the report filed by the trustee regarding the bankrupt's application for discharge pursuant to subsection 170(1) of the Act be sent to the above address.

Dated at \_\_\_\_\_ this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature - Witness

\_\_\_\_\_  
Signature - Creditor

Telephone No.: \_\_\_\_\_

Fax No.: \_\_\_\_\_

Email address: \_\_\_\_\_

**NOTES:** If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.

If a copy of this form is sent electronically by means such as email, the name and contact information of the sender, prescribed in Form 1.1, must be added at the end of the document.

**WARNINGS:** A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.

## FORMULE DE PROCURATION GÉNÉRALE

*(alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) et paragraphe 102(2) de la Loi)*

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION OU DE LA PROPOSITION  
DE :

Kaméléart Matane (Nom de la partie débitrice)

Je, \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_  
Nom du créancier Nom de la ville

créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme \_\_\_\_\_, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature - Témoin

\_\_\_\_\_  
Signature - Créancier

\_\_\_\_\_  
Nom - Témoin

\_\_\_\_\_  
Nom du créancier qui est une personne morale  
Par \_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

## GENERAL PROXY

*(Paragraphs 51(1) (e) and 66.15(3) (b) and subsection 102(2) of the Act)*

IN THE MATTER OF THE NOTICE OF INTENTION TO FILE A PROPOSAL OR PROPOSAL OF:

Kaméléart Matane (Name of debtor party)

I, \_\_\_\_\_, of \_\_\_\_\_  
Name of creditor Name of town or city

a creditor in the above matter, hereby appoint \_\_\_\_\_, to be my general proxy in the above matter, except as to the receipt of dividends, with (or without) power to appoint another general proxy in his or her place).

Dated at \_\_\_\_\_ this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature - Witness

\_\_\_\_\_  
Signature - Individual creditor

\_\_\_\_\_  
Name - Witness

\_\_\_\_\_  
Name of corporate creditor  
Per \_\_\_\_\_  
Name and title of signing officer

**FORMULE DE VOTATION**  
(alinéas 51(1)f) de la Loi

---

**DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : KAMÉLÉART MATANE**

Je (*ou* Nous), \_\_\_\_\_ (*nom du créancier*), de  
\_\_\_\_\_ (*nom de la ville ou village*), créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard  
de la somme de \_\_\_\_\_ \$ demande au syndic agissant relativement à la proposition de Kaméléart  
Matane, personne insolvable, de consigner mon (*ou* notre) vote \_\_\_\_\_ (**en faveur de** *ou*  
**contre**) l'acceptation de la proposition, faite le 14 juillet 2023.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_<sup>e</sup> de \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature - Témoin

\_\_\_\_\_  
Signature - Créancier individuel

Nom du créancier qui est une personne morale

Par : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Nom du témoin

\_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

---

**VOTING LETTER**

(paragraphs 51(1)f) of the Act

---

**IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF: KAMÉLÉART MATANE**

I (*or* We), \_\_\_\_\_ (*name of creditor*), of  
\_\_\_\_\_ (*name of city, town or village*), a creditor in the above matter for the sum  
of \$ \_\_\_\_\_ hereby request the trustee acting with respect to the proposal of Kaméléart Matane, an  
insolvent person, to record my (*or* our) vote \_\_\_\_\_ (**for** *or* **against**) the acceptance of the  
proposal, made on the July 14th, 2023.

Dated at \_\_\_\_\_, this \_\_\_\_\_<sup>th</sup> of \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature - Witness

\_\_\_\_\_  
Signature - Individual Creditor

Name of Corporate Creditor

Per: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Name of the witness

\_\_\_\_\_  
Name and Title of Signing Officer